



PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

Préfecture

Rouen, le 22 MAR, 2012

Direction de la coordination et de la
performance de l'Etat

Mission de coordination aux affaires départementales

Affaire suivie par **Nathalie BOULAY**

Secrétariat de la CDAC

Tél. 02.32.76.51.61 Fax 02.32.76.54.60

Mél. Nathalie.boulay@seine-maritime.gouv.fr

LE PREFET
de la Région Haute-Normandie,
Préfet de la Seine-Maritime

La commission départementale d'aménagement commercial de Seine-Maritime réunie le 15 mars 2012, sous la présidence de M. Thierry HEGAY, Secrétaire Général de la Préfecture de la Seine-Maritime, représentant M. le Préfet, a examiné le dossier n° 2012-06 concernant la création d'un magasin généraliste et non alimentaire à l enseigne « Gaggoune » d'une surface de vente de 851 m2, en extension d'un ensemble commercial à Goderville - Rue Emile Bénard, portant ainsi la surface de vente totale à 3 251 m2 .

VU :

- Le code de commerce ;
- Le code général des collectivités territoriales ;
- La loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, notamment son article 102 ;
- La loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain ;
- Le décret n° 2008-1212 du 24 novembre 2008 relatif à l'aménagement commercial ;
- L'arrêté préfectoral n° 11-106 du 7 novembre 2011 donnant délégation à Monsieur Thierry HEGAY, Secrétaire Général de la Préfecture de Seine-Maritime ;
- L'arrêté préfectoral du 30 mai 2011 instituant la commission départementale d'aménagement commercial de Seine-Maritime et désignant les personnalités qualifiées, modifié par l'arrêté préfectoral du 14 février 2012 ;
- La demande, enregistrée le 10 février 2012, présentée par la SCI Les Bleuets, dont le siège social est situé 45 rue Guy de Maupassant à GODERVILLE, agissant en tant que futur propriétaire, et visant à la création d'un magasin généraliste et non alimentaire à l'enseigne « Gaggoune » d'une surface de vente de 851 m2, en extension d'un ensemble commercial à Goderville - Rue Emile Bénard, portant ainsi la surface de vente totale à 3 251 m2 .

- L'arrêté préfectoral du 21 février 2012, annexé au procès-verbal et précisant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial du 15 mars 2012 pour l'examen de la demande susvisée ;

- Le rapport d'instruction présenté par la direction départementale des territoires et de la mer ;

Après qu'en aient délibéré les membres de la commission, assistés de :

- M. Vincent DARGIROLLE, rapporteur de la direction départementale des territoires et de la mer ;

CONSIDERANT

- que le projet concerne la création d'un magasin d'équipement de la maison et de la personne dans une zone commerciale existante d'un pôle de services et de commerces,
- que le projet est accessible par les transports en commun et les modes doux de déplacement et qu'il vient proposer une offre locale aux habitants du secteur,
- que l'impact sur le flux de circulation généré sera limité au regard du trafic existant,
- que le projet prend des mesures en faveur de la gestion des eaux pluviales et du développement durable qui seront étudiées lors de l'instruction du permis de construire

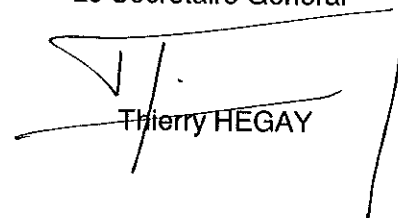
DECIDE d'accorder l'autorisation sollicitée à l'unanimité (5 oui sur 5 votants)

Ont voté favorablement :

- M. BUNEL Jacques, maire de Goderville,
- M. NIEPCERON Hervé, représentant le Président de la Communauté de Communes Campagnes-de-Caux
- M. LEMONNIER Luc, représentant le Maire du Havre,
- Mme THAFOURNEL Frédérique, personnalité qualifiée en matière de consommation,
- M. Philippe SCHAPMAN, personnalité qualifiée en matière de développement durable.

En conséquence, la SCI Les Bleuets dont le siège social est situé 45, rue Guy de Maupassant à Goderville, est autorisée à étendre l'ensemble commercial de Godeville par création d'un magasin à l'enseigne « Gaggoune» d'une surface de vente de 851 m2, Rue Emile Bénard, portant ainsi la surface de vente totale à 3 251 m2.

Le Préfet
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général


Thierry HEGAY